



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :
2025 – 018

*annule et
remplace la précédente
délibération n°2025-018 du 30
janvier 2025 pour erreur
matérielle sur le nombre de
vote CONTRE.*

L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de janvier, à quatorze heures, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

Étaient présents : Renée JEANNERET Maire, Catherine DAGUET, Frank MATHIEU, Michel GANDON, Jean-Pierre LION, Karine CHAMPIE adjoints, Danielle STAES, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Manon PETERS, Benjamin RODSPHON, René BONNET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC, Michel PETIT conseillers municipaux.

Absents excusés : Alain FILIPPI (Pouvoir à Frank MATHIEU), Alain BROSSARD (Pouvoir à Danielle STAES), Valérie PEY-PATIN (Pouvoir à Laura BONHOMME), Josiane BRENIER (Pouvoir à Gérard DARRIGOL), Reynald CADORET (Pouvoir à Benjamin RODSPHON), Nadine QUENNESSON (Pouvoir à Régis AMIOT), Corinne SOMNY (pouvoir à Pascale DUBUC), Ghislaine VELLA (Pouvoir à René BONNET).

Absents : NEANT

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	15	8	23

Objet de la délibération : Subvention à l'association « Vélo Sport Hyérois »

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

13 FEV. 2025

Et publication le :

17 FEV. 2025

Le Maire,
Renée JEANNERET



Madame le Maire explique que :

Par courrier du 14 octobre 2024 le Directeur du Vélo Sport Hyérois a proposé la reconduction de la manifestation cycliste les 22^{ème} Boucles du Haut Var qui se disputera du 15 au 19 février 2025.

La participation financière de la commune pour cette organisation s'élèverait à 1 800 €.

Madame le Maire rappelle que la commune participe depuis plusieurs éditions à cet évènement.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de participer sous la forme d'une subvention à hauteur de 1 800 € pour la manifestation organisée par l'association « Vélo Sport Hyérois ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à la majorité (POUR : 15 – CONTRE : 8 : FILIPPI, MATHIEU, AMIOT, RODSPHON, DARRIGOL, DUBUC, QUENNESSON et SOMNY – ABST : 0) :

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'association « Vélo Sport Hyérois » au titre de la participation de la commune au Tour Cycliste Verdon qui se déroulera du 15 au 19 février 2025 une subvention de 1 800 € (mille huit cents euros) ;
- **DIT** que cette subvention ne sera versée que lorsque la course aura eu lieu ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au mandatement de la subvention susvisée.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

¹Le Maire,
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance
Danielle STAES